

Communiqué de Presse

UNE NOUVELLE FILIÈRE DE TRI POUR LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS DANS LES DÉCHÈTERIES

Kayak percé, tente usée ou vieille raquette... À compter du 20 juillet 2026, Guingamp-Paimpol Agglomération propose une nouvelle solution pour le tri des articles de sport et de loisirs. Cette nouvelle filière, déployée dans un premier temps dans trois déchèteries du territoire, permet de favoriser le réemploi des équipements lorsqu'il est possible et le recyclage de leurs matériaux lorsqu'ils sont hors d'usage.

Cette nouvelle collecte permet aux habitants, associations et communes du territoire de venir déposer leur équipement de sport et de loisirs usagés afin qu'ils soient réemployés ou recyclés.

Une nouvelle filière issue de la loi AGECE

Cette nouvelle collecte s'inscrit dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGECE), qui développe les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Ce dispositif impose aux fabricants, distributeurs et importateurs de financer la collecte, le réemploi et le recyclage des produits qu'ils mettent sur le marché lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Pour mettre en oeuvre cette nouvelle filière, l'Agglomération a signé une convention avec Écologic, l'éco-organisme agréé par l'État chargé de la collecte et du traitement des articles de sport et de loisirs.

Trois déchèteries concernées dès le 20 juillet

Dans un premier temps, cette nouvelle filière sera accessible dans les déchèteries de :

- ✓ Bégard
- ✓ Paimpol
- ✓ Saint-Agathon

Le dispositif sera progressivement étendu aux autres déchèteries de l'Agglomération.

Un repère simple : la couleur rose !

Afin de faciliter le geste de tri, une signalétique spécifique de couleur rose a été installée dans les déchèteries concernées. Les usagers pourront ainsi identifier rapidement l'espace dédié aux articles de sport et de loisirs.

Quels équipements peuvent être déposés ?

Les articles de sport et de loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air en bon état ou devenus inutilisables : raquettes, ballons, kayak, planches, matériel de camping, appareils de musculation, rollers... et les accessoires comme les casques, gourdes, coudières, masques...

Les agents des déchèteries restent à la disposition des usagers pour les orienter vers la bonne filière et répondre à leurs questions afin de garantir un tri de qualité.

Que deviennent les équipements collectés ?

La priorité reste bien entendu au réemploi et à la réparation ! Les équipements de sports et de loisirs encore en bon état peuvent être donnés à des proches, déposés dans une ressourcerie du territoire ou dans l'espace de réemploi des déchèteries.

Lorsque le don n'est pas possible, la nouvelle filière prend le relais. Les articles déposés dans cette filière sont triés. Ceux qui peuvent encore servir sont orientés vers des partenaires spécialisés pour être contrôlés, réparés si nécessaire, puis remis en circulation. Les équipements qui ne peuvent plus être réemployés sont ensuite recyclés afin de valoriser les matériaux qui les composent.

Bon à savoir : les magasins reprennent également les anciens équipements

Depuis le 1er janvier 2022, les magasins qui vendent des articles de sport et de loisirs ont l'obligation de proposer une solution de reprise des équipements usagés, dans le cadre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Lors de l'achat d'un nouvel équipement, les magasins peuvent reprendre l'ancien. Par ailleurs, les grandes surfaces et magasins spécialisés de plus de 400 m² dédiés à la vente d'articles de sport et de loisirs doivent également proposer un point de collecte, même sans obligation d'achat, pour les équipements concernés par la filière.

Cette complémentarité entre les magasins et les déchèteries permet de multiplier les solutions de collecte afin de favoriser le réemploi, la réparation et le recyclage des articles de sport et de loisirs, tout en facilitant le geste de tri pour les habitants.

Contact presse :

Gwenaëlle Le Ralec

g.leralec@guingamp-paimpol.bzh

0789374843